

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2020 à 18 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Madame Aurélie LORTIE est désignée Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, Mme Valérie RANO, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Mme Jessica RICHARD, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Aurélie LORTIE, M. Fabien HEYTENS, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, M. Paul BERNARD, M. Christophe DELACOUR, Mme Fabienne DELACOUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Caroline LEDOUX, pouvoir à M. Willy WUYTS

3. Est adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2020

- oOo -

- | | |
|------------------|---|
| n°2020-38 | <u>Débat d'orientations budgétaires</u>
Le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020. |
| n°2020-39 | <u>Ville – Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019</u>
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019, à l'unanimité des voix , le Maire ne prenant pas part au vote. |
| n°2020-40 | <u>Budget Ville – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019</u>
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019, à l'unanimité des voix . |
| n°2020-41 | <u>Budget Ville 2020 - Vote des taux d'imposition</u>
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter la taxe foncière non bâtie au taux de 74,90% et la taxe foncière bâtie au taux de 34,31%, à l'unanimité des voix . |
| n°2020-42 | <u>Budget Principal 2020 de la ville</u>
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Principal 2020 de la Ville, à la majorité des voix (4 contre) . |

- n°2020-43** **Attribution 2020 des subventions au profit des associations**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant total des subventions aux associations à la somme de 206 870€, *à l'unanimité des voix*, pour l'ensemble des associations.
- n°2020-44** **OCLA – Convention de subventionnement 2020**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de subventionnement avec l'OCLA et autorise le Maire ou son adjoint délégué à la signer, *à l'unanimité voix*.
- n°2020-45** **CSA – Convention de subventionnement 2020**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de subventionnement avec le CSA et autorise le maire ou son adjoint délégué à la signer, *à l'unanimité des voix*.
- n°2020-46** **Modifications du tableau des effectifs - Création de 2 postes d'adjoint**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la création de 2 postes d'adjoint administratif à temps complet, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs communaux, *à l'unanimité des membres présents*.
- n°2020-47** **Attribution du marché de conduite architecturée des arbres d'alignement et autres interventions**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les marchés de conduite architecturée des arbres d'alignement et autres interventions sur la base des éléments présentés en Commission d'Appel d'Offres du 24 juin, et de lui donner tout pouvoir pour signer toute pièce administrative et comptable, *à l'unanimité des voix*.
- n°2020-48** **Décision sur le principe de maintien de la délégation du service concernant l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de la commune et engagement de la procédure de consultation des entreprises**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le principe de délégation de service public concernant l'exploitation du marché hebdomadaire du samedi matin, de constituer un cahier des charges présentant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer par le délégataire ainsi que les conditions de tarification, et d'autoriser le maire à engager la procédure de consultation des entreprises, *à la majorité des voix (4 contre)*.
- n°2020-49** **Délégation de service public pour la gestion de marché d'approvisionnement du samedi – Avenant n°2 de prolongation du contrat**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n°2 de prolongation du contrat pour la gestion du marché du samedi et autres marchés communaux *à la majorité des voix (4 abstentions)*.
- n°2020-50** **Intégration au groupement des services des EPLE de l'Eure**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de services entre des établissements publics locaux d'enseignements et membres rattachés au département de l'Eure, ainsi que toute pièce administrative et comptable afférente à ce dossier, *à la majorité des voix (4 abstentions)*.
- n°2020-51** **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Liste des contribuables**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adresser la liste des contribuables à la DGFP afin de procéder à la désignation de 16 commissaires et de désigner M. Léopold Dussart président en cas d'absence du maire, *à l'unanimité des voix*.

- n°2020-52 **Convention d'occupation du domaine public avec CELLNEX – parcelle ZN n° 146**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société CELLNEX, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-53 **Droit de préemption urbain – Portage foncier par l'EPFN**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder, le cas échéant et selon les conclusions de l'étude flash attendues pour le début du mois de juillet, à l'acquisition des parcelles cadastrées section AR 240 et 242 en lieu et place de la commune et constituer une réserve foncière, d'autoriser le maire à signer la convention de réserve foncière à intervenir avec l'EPFN, ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du droit de préemption urbain et à cette acquisition et de s'engager à racheter, le cas échéant, le terrain à l'EPFN dans un délai maximum de 5 ans, **à la majorité des voix (4 oppositions).**
- n°2020-54 **Convention relative à la transmission des données état civil par SDFI**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention annexée avec la Direction Régionale de Bretagne et l'Institut National de la Statistiques et des Études Économiques, portant sur la transmission des données de l'état-civil par internet, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-55 **Frais de scolarité – Scolarisation des enfants hors commune et école privée**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une participation aux charges de fonctionnement de 477.67 € pour un élève scolarisé en élémentaire et de 1.434.76 € pour un élève scolarisé en maternelle, d'imputer ces sommes aux communes où la famille est domiciliée et dont les enfants fréquentent une école publique aux ANDELYS dans le respect de la circulaire du 25 août 1989 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, de verser les frais de scolarité à l'école privée Saint-joseph pour les enfants Andelysiens inscrits à cette école, **à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait aux Andelys, le 1^{er} juillet 2020

Le Maire,




Frédéric DUCHÉ

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

